

A qui s'adresser ?

S'ENTOURER DE PROFESSIONNELS

Les corps de ferme sont des bâtiments complexes. Tout projet nécessite donc de s'entourer de professionnels qui sauront vous guider tout au long de vos démarches dans différents domaines :

- Aides techniques, administratives, juridiques
- Conseil architectural ou paysager, maîtrise d'œuvre
- Aides financières



Autour d'un projet

La Mairie

Quelle que soit la taille de votre commune, la Mairie doit être votre premier interlocuteur. C'est elle qui délivrera les autorisations pour les travaux (voir fiche 9). Elle établit également les documents d'urbanisme auxquels votre bien est soumis. Plus tôt vous l'associez à votre projet, plus celui-ci aura de chances d'être conforme aux règlements et servitudes existants et accepté.

Le Parc naturel régional

Un Parc a pour vocation d'étudier et de favoriser la préservation des patrimoines naturel, culturel et humain de son territoire, tout en développant une politique innovante en matière de valorisation et d'aménagement du territoire ainsi que de développement économique, culturel et social.

L'ensemble des actions menées s'organise autour d'un projet concerté de développement durable concrétisé par une charte.

La charte du Parc est le document contractuel, élaboré en partenariat avec les acteurs et partenaires locaux, qui fixe les orientations et objectifs à atteindre pour le territoire pour une durée de 12 ans. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées par le PNR et les différentes collectivités publiques signataires.

Un Parc ne dispose pas de pouvoir réglementaire spécifique. Sa création n'entraîne aucun transfert de compétences. C'est donc par la concertation, l'animation et la sensibilisation que ses missions sont menées.



La charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse précise que la préservation et l'accompagnement des évolutions du patrimoine agricole bâti est un enjeu pour le territoire. Elle promeut également des constructions peu consommatrices d'énergie et une architecture contemporaine de qualité.

L'équipe technique du Parc élabore dans ce sens des guides techniques et conseille les porteurs de projet au cas par cas. La variété des missions qui lui sont confiées en font pour vous un interlocuteur privilégié : quel que soit votre projet, un spécialiste pourra vous orienter et vous aider.



PNR de la Haute Vallée de Chevreuse
Château de la Madeleine
Chemin Jean Racine 78472 Chevreuse cedex
01 30 52 09 09
www.parc-naturel-chevreuse.fr

Pour toute question, contactez la mission Patrimoine Culture



Le château de la Madeleine à Chevreuse abrite l'un des deux sièges du Parc, l'autre étant basé au Moulin d'Ors à Châteaufort.



12

Les agences locales de l'énergie

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de St-Quentin-en-Yvelines et l'Agence Territoriale de l'Énergie du Plateau de Saclay sont des interlocuteurs privilégiés sur les questions liées à la maîtrise de l'énergie et au climat. Neutres et indépendantes, elles sensibilisent, conseillent et aident les porteurs de projets dans les domaines du développement durable, de l'efficacité énergétique et des nouvelles énergies.

ALEC SQY : 7 bis, avenue Paul Delouvrier, 78180 Montigny-le-Bretonneux. 01 30 47 98 90. www.alecsqy.org

ALEC OE : 13 voie de la Cardon, 91120 Palaiseau. 01 60 19 10 95. www.alec-ouest-essonne.fr alec-ouest-essonne.fr

Architectes du Patrimoine

Ces architectes ont reçu une formation spécifique autour du patrimoine. Ils interviennent notamment sur le patrimoine rural et dans les sites sensibles. Leurs prestations recouvrent tant le diagnostic que la réalisation de projets.

Annuaire des architectes du patrimoine sur le site : www.architectes-du-patrimoine.org

Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine attribue un label pour la restauration de biens permettant à un propriétaire privé d'obtenir des déductions fiscales sur le montant de ses travaux (non valable pour les bâtiments entrant dans le revenu agricole). Pour des collectivités, elle met en place un système de souscription et reverse les sommes reçues.

FP : 153 bis avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine. www.fondation-patrimoine.org. idf@fondation-patrimoine.org

UDAP (ABF)

L'architecte des Bâtiments de France, au sein du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, a pour mission le suivi et la préservation du patrimoine. Il est consulté pour avis (simple, conforme ou motivé selon les cas) sur tous les projets ayant une incidence sur des secteurs protégés au titre du patrimoine (abords MH, AVAP...) ou sur des sites.

Il a également un rôle de conseil auprès des collectivités, notamment en matière de qualité architecturale et paysagère, d'aménagement et de règlements d'urbanisme.

UDAP 78 : 7, rue des Réservoirs. 78000 Versailles. 01 39 50 49 03

UDAP 91 : Cité administrative de la Préfecture, Boulevard de France, 91000 Evry-Courcouronnes. 01 69 91 95 10

CAUE

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement sont des associations œuvrant à l'échelle du département. Leur statut est défini par la loi du 3 janvier 1977. Leur mission est de conseiller, de former et d'informer les particuliers, les collectivités territoriales et les administrations sur les sujets et les enjeux de qualité liés à l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'environnement.

CAUE 78 : 3 Place Robert Schuman, 78180 Montigny-le-Bretonneux.

01 30 48 00 14. www.caue78.fr caue78@caue78.com

CAUE 91 : 9 cours Blaise Pascal, 91000 Evry-Courcouronnes.

01 60 79 35 44. www.caue78.fr caue91@caue91.com

Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture aide les agriculteurs dans leurs démarches financières, administratives et techniques en matière de diversification et de valorisation de leur exploitation.

CA IDF : 19, rue d'Anjou, 75008 Paris. 01 39 23 42 00. www.idf.chambre-agriculture.fr/

SICA-Versailles-Ile-de-France

La SICA accompagne les agriculteurs et les propriétaires qui souhaitent valoriser leurs bâtiments par de nouvelles activités à toutes les étapes de leurs projets. Elle apporte des conseils organisationnels, techniques et juridiques. Elle anime un réseau où chacun peut échanger avec des exploitants ayant déjà mené à bien de tels projets.

SICA Versailles-Île-de-France : 183, avenue du Général Leclerc, 78220 Viroflay. 06 75 47 30 56. www.sicaversaillesidf.fr

Maisons Paysannes de France

Reconnue d'utilité publique, l'association MPF a pour but de favoriser l'entretien et la restauration du patrimoine rural. Elle promeut également une architecture contemporaine de qualité. Pour cela, elle informe, forme et conseille les porteurs de projets en matière d'architecture et de mise en œuvre des matériaux.

MPF : 8, passage des Deux-Sœurs, 75009 Paris. 01 44 83 63 63. www.ile-de-france.maisons-paysannes.org

Délégation 78 : yvelines@maisons-paysannes.org

Délégation 91 : essonne@maisons-paysannes.org

La mission Patrimoine Culture du PNR œuvre pour la connaissance du territoire et de ses patrimoines.
Retrouver en ligne l'inventaire du patrimoine bâti du Parc :
www.parc-naturel-chevreuse.fr/etudes-outils-de-connaissance/inventaires-du-patrimoine-historique
<https://geo.pnr-idf.fr/patrimoine-bati>

À qui s'adresser ?

